

Les députés ont sans doute entendu parler de ce professeur, qui a maintenant quitté l'Université de Waterloo, et qui réclamait plus de 100,000 \$ par année pour mener à bien ses travaux de recherches. Une subvention de recherche de l'ordre de 100,000 \$ ne constitue qu'une subvention moyenne aux États-Unis; ce n'est pas considéré comme une somme particulièrement remarquable. Nos universités sont, en moyenne, des établissements de recherche de second ordre, sans aucun doute. Je ne veux pas dire par là que nous n'avons aucun chercheur de qualité exceptionnelle. Notre pays compte en fait un grand nombre de chercheurs de tout premier ordre qui se débattent dans des milieux de seconde et de troisième classe, et on voit clairement ce que cela donne.

● (1230)

[Français]

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou):** Monsieur le Président, moi aussi, j'aimerais participer à ce débat sur le projet de loi C-96 et commenter sur les principaux problèmes soulevés par les provinces et les témoins qui ont comparu devant le Comité législatif sur le projet de loi C-96, de même que sur quelques extraits des interventions des gens qui sont venus devant le Comité. Ces groupes ont fait valoir que le gouvernement fédéral ne devrait pas diminuer sa contribution au financement de l'enseignement postsecondaire au moment même où des changements technologiques fondamentaux s'opèrent au Canada et où les jeunes ont besoin d'une formation de plus en plus poussée pour faire face au défi de l'avenir.

Monsieur le Président, ce soir, le très honorable premier ministre du Canada (M. Mulroney) s'adressera au pays pour expliquer l'importance du libre-échange avec les États-Unis. Voici qu'aujourd'hui, nous débattons comment nous devons couper des fonds aux provinces pour maintenir l'éducation postsecondaire et avoir des fonds suffisants pour effectuer des recherches dans nos universités.

Comment le premier ministre, ce soir, pourra-t-il convaincre les Canadiens que le libre-échange sera profitable, quand au même moment il coupe les moyens pour donner aux Canadiens afin d'être compétitifs, afin d'avoir des fonds pour la recherche, afin de pousser nos études et nos programmes sur la haute technologie?

Donc, monsieur le Président, nous faisons face, encore une fois, à ce mode de fonctionnement du gouvernement conservateur qui dit une chose et en fait une autre.

Ces groupes, qui ont témoigné devant le Comité législatif pour le projet de loi C-96, ont aussi demandé que le gouvernement fédéral ne diminue pas sa contribution au financement des soins de santé, au moment même où la proportion des personnes âgées s'accroît au Canada et alors que de nouveaux équipements médicaux fort coûteux font leur apparition.

Monsieur le Président, tout le monde faisant partie du globe terrestre est préoccupé par l'augmentation du nombre de personnes âgées que nous aurons dans l'avenir. Et voilà que le gouvernement coupera le financement aux provinces afin de faire face à ce problème avec lequel, un jour ou l'autre nous serons aux prises.

Je suis certain, monsieur le Président, que vous êtes bien au courant des problèmes qu'on a au Québec dans nos hôpitaux, des services d'urgence qui sont trop chargés, du débat qui se

déroule dans les provinces jour après jour et du problème qu'on a pour assurer à la population les services nécessaires en matière de soins médicaux.

Et voilà qu'on essaie de couper. Comment le gouvernement du Québec pourra-t-il régler les problèmes d'urgence qui existent dans les hôpitaux, dans les cliniques externes, si le gouvernement fédéral coupe immédiatement 66 millions de dollars, monsieur le Président?

Ces groupes qui ont témoigné devant le Comité législatif, monsieur le Président, ont dit aussi que le gouvernement fédéral aurait dû respecter le délai normal de cinq ans avant d'annoncer des changements aux accords. Et là, monsieur le Président, c'est encore une des 300 promesses et plus du parti progressiste conservateur de la dernière campagne électorale qui justement s'engageait dans un dialogue avec les provinces. Il avait assuré tous les Canadiens qu'il y aurait de la consultation et de la collaboration avec les provinces. Et voilà que c'est justement le contraire qui s'est produit. Il n'a pas respecté le délai normal de cinq ans avant d'annoncer des changements aux accords fédéraux-provinciaux et il coupe des montants très importants.

Monsieur le Président, ces groupes aussi s'interrogeaient du fait que le gouvernement fédéral devrait revoir ses choix politiques. D'une part, il rembourse aux déposants non assurés des banques qui ont fait faillite, il exempte d'impôt les gains en capitaux, il se retire progressivement de la taxation du pétrole et du gaz dans les provinces productrices, il augmente les déductions permises au titre des contributions de régimes enregistrés d'épargne-retraite et, d'autre part, il réduit ses paiements au niveau des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire.

Monsieur le Président, si l'exercice du gouvernement fédéral consiste simplement à réduire le déficit, pourquoi une partie de la population qui en a le plus besoin doit-elle payer plus cher, une partie de la population qui n'en a pas besoin recevant tous les bénéfices et toutes les exemptions? C'est là la question. C'est qu'on a toujours dit de ce côté-ci de la Chambre, nous de l'Opposition officielle, que nous faisons face à un gouvernement qui prend aux pauvres pour donner aux riches. Ça revient, monsieur le Président, en quelques mots, à cela. C'est qu'on a donné presque 2 milliards de dollars aux gens qui avaient déposé dans les banques—les deux banques qui ont fait faillite dans l'Ouest—qui avaient des montants de \$60,000 et plus. Ce n'étaient pas des petites économies qu'ils avaient épargnées, monsieur le Président. Les gens, en faisant ces dépôts, savaient très bien que c'était à cause des taux d'intérêt qu'ils recevraient, que ce n'étaient pas des taux d'intérêt normaux. Ils savaient très bien que c'était très risqué.

Combien de gens aujourd'hui, dans le passé et dans l'avenir vont investir dans la petite entreprise? C'est très risqué. Le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) a même dit que seulement 20 p. 100 réussissent.

Est-ce que ces gens qui ont investi dans la petite entreprise, quand ils vont perdre leur argent, seront remboursés? Non, monsieur le Président. Ils ne seront pas remboursés. Il n'y a aucune loi qui prévoit cela. Pourtant, il n'y avait aucune loi qui prévoyait de rembourser les gens qui avaient déposé plus de \$60,000 dans les banques. Il y a une assurance-dépôts qui prévoit jusqu'à \$60,000 et pour lesquels les gens sont assurés être